



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 4 novembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-11-383 / RÉSOLUTION ADOPTANT LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 016-2024.AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 006-2024 ET FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Sur la proposition de la conseillère Claudia Quirion et appuyée par la conseillère Joséane Turgeon

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du règlement de zonage n° 016-2024

Le présent projet de règlement n° 016-2024 aura pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 006-2024 afin :

- De permettre l'usage « C6 - Commerce lourd » dans la zone CR-4;
- Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 décembre 2024, à 19 h 20, au bureau municipal. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **07 novembre 2024.**

Karl Péguy-Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier